

Politique - prêt d'équipement

Le SIJE fournis de l'équipement et des jouets aux services de garde afin que les enfants puissent profiter pleinement de leur inclusion au programme. Lorsque vous faites l'emprunt d'équipement ou de jouets, svp noter que :

1. Un reçu est remis au service de garde qui énumère les jouets et/ou l'équipement emprunté.
2. Les gros équipements peuvent souvent être empruntés pour une période indéfinie. Dans le cas d'équipement très populaire, cependant, il est possible que nous ayons à rappeler un article pour le prêter à un autre service de garde.
3. Les jouets et l'équipement doivent être retournés en bon état, propre et complet.
4. Un reçu révisé sera remis au service de garde lorsque les jouets et/ou l'équipement sont retournés.
5. Communiquez avec votre consultante-ressource ou consultante en comportement pour des suggestions de jouets et d'équipement.